



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Cabinet du Préfet - Direction des Sécurités**  
Bureau des polices administratives de sécurité

## **DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE D'UTILISER LES HELISURFACES<sup>1</sup>**

*Code de l'aviation civile – Art D 132-4  
Arrêté Interministériel du 6 mai 1995 modifié relatif aux aérodromes  
et autres emplacements utilisés par les hélicoptères*

### **IDENTITE**

NOM (suivi s'il y a lieu du nom d'époux) :

Prénom (s) :

Date et LIEU DE NAISSANCE :

Fils ou fille de :

Nationalité :

Date et n° du Décret en cas de naturalisation :

Pour les étrangers, vivant en France, date et lieu de délivrance du titre de séjour :

### **SITUATION DE FAMILLE** *(Rayer les mentions inutiles)*

Célibataire, Marié, Divorcé, Veuf, Séparé

NOM et Prénom du conjoint :

Profession du conjoint :

Enfants :

### **DOMICILE<sup>2</sup>**

Adresse du domicile actuel :

N° de téléphone :

Courriel :

1/4

<sup>1</sup> Liste des pièces à joindre et adresse en dernière page (4).

<sup>2</sup> Les pilotes utilisant les hélisurfaces doivent être titulaires d'une autorisation délivrée par le préfet du département où le pilote est domicilié, ou par le préfet de police pour les personnes résidant à Paris ou à l'étranger.

## EMPLOI

Profession :

Date d'entrée :

Employeur :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Autres fonctions (administration, PDG, gérant de société...) :

## SITUATION MILITAIRE :

Classe :

Date incorporation :

Arme :

Date libération :

Base :

Grade qualité :

Décorations :

Situation dans la réserve :

## TITRES ET QUALIFICATIONS AERONAUTIQUES

<b>Licences aéronautiques</b>	<b>N°</b>	<b>Délivrée le</b>	<b>Date de fin de validité</b>
TT/PPL avion			
PP/ CPL avion			
PL avion/ hélico			
TTH hélico			
PPH hélico			

Validité médicale :

Qualifications (préciser tous les appareils) :

Autres qualifications diverses :

**NOMBRE D'HEURES DE VOL :**

Avion	
Hélicoptère	
Planeur	
ULM	
Aérostat	

**PROPRIETAIRE**

	n° Immatriculation	Type	Basé à	Couleur dominante
Avion				
Hélicoptère				

**MOTIF D'UTILISATION DES HELISURFACES :**

**SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE :**

**AUTORISATION ANTÉRIEURE D'UTILISER LES HÉLISURFACES**

Délivrée par : le :

Valable pour la période du : au :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à le

Signature :

**Valable 5 ans, cette carte vous sera adressée par voie postale (L.R.A.R.).  
Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant sa date d'expiration.**



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Cabinet du Préfet - Direction des Sécurités**  
Bureau des polices administratives de sécurité

**PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE  
D'AUTORISATION PERMANENTE D'UTILISER LES HELISURFACES**

- 2 photos d'identité
- Photocopie de la pièce nationale d'identité ou du titre de séjour ;
- Photocopie de la licence de pilote ;
- Photocopie du dernier examen médical ;
- Photocopies des trois dernières pages du carnet de vol (format A4) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photocopie de la précédente habilitation, le cas échéant.

**S'il s'agit d'une première demande, joindre également :**

- justificatif d'un minimum de 70 heures de vol en qualité de pilote d'hélicoptère ;
- fournir une attestation de formation délivrée par un instructeur de vol hélicoptère, indiquant que le pilote a suivi de manière complète et satisfaisante une formation de vol postérieure à la délivrance de sa licence d'au moins cinq heures portant sur son aptitude à utiliser les zones exigües (le contenu de cette formation est fixé par une instruction du ministre chargé de l'aviation civile).

*Sont dispensés de la formation complémentaire aux zones exigües :*

*Les titulaires d'une licence professionnelle de pilote d'hélicoptère, compte tenu de leur cursus de formation et les titulaires d'une licence privée de pilote d'hélicoptère justifiant de 300 heures de vol réalisées en cette qualité.*

**Transmission du dossier, par voie postale, à l'adresse suivante :**

**PREFECTURE DU VAR  
Cabinet du Préfet  
Direction des Sécurités**  
Bureau des polices administratives de sécurité  
Section Activités de sécurité  
Pôle « Aéronautique - Débits de boissons »  
CS 31 209 – 83 070 TOULON Cedex